



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le mercredi 07 juin 2023 à 16H00, au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel de Ville, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Yves Bédard, maire
Jean Leclerc, conseiller
Diane Pinet, conseillère

Absences

Daniel Arteau, conseiller
Stéphane Martin, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assiste également à la séance Vincent Rolland, directeur général, Isabelle Lapointe, trésorière.

OUVERTURE

Le maire, Yves Bédard, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
3. Résolutions
 - 3.1. Octroi de contrat / Travaux de mise aux normes des ouvrages d'assainissement des eaux usées de la Ville de Lac-Sergent
 - 3.2. Octroi de contrat / Surveillance des travaux de mise aux normes des ouvrages d'assainissement des eaux usées de la Ville de Lac-Sergent
 - 3.3. Dépôt d'une nouvelle demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructure municipales pour les aînés (PRIMA)
4. Période de questions portant uniquement sur les sujets discutés
5. Clôture de la séance
6. Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil tel que présenté.

Par la résolution **23-06-126**

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

3. RÉOLUTIONS

3.1 OCTROI DE CONTRAT / TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE LA VILLE DE LAC-SERGENT

CONSIDÉRANT que suite à l'adoption de la résolution 23-02-017 la Ville de Lac-Sergent a procédé à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel D'offres (SEAO) portant le numéro d'avis TP-2023-02-001, et ce, pour des travaux de mise aux normes des ouvrages d'assainissement des eaux usées;



CONSIDÉRANT la séance d'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 17 mars 2023, dans le cadre de l'appel d'offres public TP-2023-02-001;

CONSIDÉRANT que six entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis avant 11h00, le 17 mars 2023, soit :

Nom de l'entreprise	Montant (incluant les taxes)
ALLEN Entrepreneur Général inc.	3 472 245.00 \$
Charles-Auguste Fortien Inc.	4 844 302.61 \$
Construction Polaris CMM Inc.	4 397 793.75 \$
Entreprises G.N.P inc.	3 950 513.41 \$
Excavations Tourigny Inc.	3 729 027.04 \$
Les Excavations Lafontaine Inc.	4 077 667.11 \$

CONSIDÉRANT qu'après une étude et analyse des soumissions, chacune d'elles s'avèrent conformes;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **23-06-127**

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent accepte les soumissions reçues;

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat à l'entreprise *ALLEN Entrepreneur Général inc.*, plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour l'exécution des travaux de mise aux normes des ouvrages d'assainissement des eaux usées conformément aux documents d'appels d'offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 3 472 245 dollars incluant les taxes, conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt 411-23;

QUE les dépenses soient en totalité financées avec le règlement d'emprunt 411-23, incluant l'attribution d'une subvention provenant du sous-volet 1.2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023);

ET QUE les dépenses soient comptabilisées au budget d'exploitation.

3.2 OCTROI DE CONTRAT / SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE LA VILLE DE LAC-SERGENT

CONSIDÉRANT que suite à l'adoption de la résolution 22-04-123 la Ville de Lac-Sergent a procédé à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel D'offres (SEAO) portant le numéro d'avis TP-2022-05-02, et ce, pour la surveillance des travaux de mise aux normes des ouvrages d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT la séance d'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 30 mai 2022, dans le cadre de l'appel d'offres public TP-2022-05-02;

CONSIDÉRANT qu'une seule entreprise a déposé une soumission dans les délais requis avant 11h00, le 30 mai 2022, soit :

Nom de l'entreprise	Montant (incluant les taxes)
Stantec Experts-conseils Itée	93 509,17 \$

CONSIDÉRANT qu'après une étude et analyse des soumissions, celle-ci s'avère conforme;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **23-06-128**

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent accepte la soumission reçue;



QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat à l'entreprise *Stantec Experts-conseils Itée*, plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour la surveillance des travaux de mise aux normes des ouvrages d'assainissement des eaux usées conformément aux documents d'appels d'offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 93 509,17 dollars incluant les taxes, conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt 411-23;

QUE les dépenses soient en totalité financées avec le règlement d'emprunt 411-23, incluant l'attribution d'une subvention provenant du sous-volet 1.2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023);

ET QUE les dépenses soient comptabilisées au budget d'exploitation.

3.3 DÉPÔT D'UNE NOUVELLE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS (PRIMA)

CONSIDÉRANT que la Ville s'est engagée dans la démarche MADA, par le biais du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, Volet 1 du gouvernement du Québec, à la suite de l'adoption de la résolution 19-08-208;

CONSIDÉRANT l'importance pour le conseil municipal d'assurer aux aînés, un milieu de vie de qualité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Sergent a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) dont la période de dépôt s'est terminée le 07 juillet 2022, mais n'a pas été retenue par le Secrétariat aux aînés;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) lance un nouvel appel de projets afin d'offrir un soutien financier aux municipalités qui souhaitent développer des infrastructures destinées aux aînés;

CONSIDÉRANT que le programme d'infrastructure municipales pour les aînés (PRIMA) vise à soutenir les communautés dans leur adaptation au vieillissement de la population en accordant des aides financières pouvant aller jusqu'à un montant de 100 000 dollars;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents, incluant le maire

Par la résolution **23-06-129**

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMA d'ici le 14 juin 2023;

QUE la Ville de Lac-Sergent a pris connaissance du guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Lac-Sergent s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

ET QUE la Ville de Lac-Sergent confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts;

4. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS DISCUTÉS

Aucune question.

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.



6. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution **23-06-130**

QUE la séance soit levée à 16h15.

YVES BÉDARD
MAIRE

VINCENT ROLLAND
Directeur général et greffier